

L'Initiative sur Les Crimes Contre L'Humanité Communique le Texte Final du Projet de Traité International

L'Initiative mettra l'accent sur l'acquisition d'un soutien international

L'Initiative sur Les Crimes Contre L'Humanité à Whitney R. Harris World Law Institute de Washington University School of Law (L'Institut de Whitney R. Harris à La Faculté de Droit de Washington Université) a publié récemment le texte d'un traité propose multilatéral sur la prévention et la répression des crimes contre l'humanité.

Selon Professeur Leila Nadya Sadat, le directeur d'Initiative, "C'est la première fois qu'une telle convention a été rédigée. L'Initiative représente une opportunité réelle pour la communauté internationale de compléter le système du Statut de Rome en imposant une obligation claire pour les États à prévenir et à réprimer les crimes contre l'humanité. En outre, il propose des mécanismes visant à aider les États de coopérer les uns avec les autres dans les enquêtes et les poursuites de ces crimes."

Sadat, le Henry H. Oberschelp professeur de droit et le directeur d'Institut Harris, dirige le Comité Directeur d'Initiative qui est composé de sept membres. Les membres du Comité sont: M. Cherif Bassiouni, le professeur distingué émérite de droit de DePaul University College of Law (La Faculté de Droit de DePaul Université) et le fondateur émérite et le président d'International Human Rights Law Institute (L'Institut International de Droits Humanes); Hans Corell, l'ancien Sous-Secrétaire Général aux affaires juridiques et conseiller juridique d'Organisation des Nations Unies; Richard J. Goldstone, l'ancien procureur en chef du Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda; Juan E. Méndez, le professeur invité de Washington College of Law, American University (Washington Faculté de Droit, L'Université Américain), Washington, DC; William A. Schabas, le directeur de Irish Centre for Human Rights, National University of Ireland, Galway (Centre Irlandais pour les Droits de L'Homme, L'Université International d'Irlande, Galway); et Christine Van den Wyngaert, un juge à La Cour Pénale Internationale. L'Initiative a été généreusement soutenu par un ancien élève de Washington Université, Steven Nickerson, par United States Institute of Peace (l'Institut de La Paix des États-Unis), et par Humanity United (l'Humanité Unis).

Le texte du projet de convention internationale sur la prévention et la répression des crimes contre l'humanité se trouve à <http://law.wustl.edu/harris/crimesagainsthumanity/> en anglais et en français. Il apparaîtra également dans le livre, *Forger Une Convention sur Les Crimes Contre L'Humanité*, qui sera publié par Cambridge University Press au printemps 2011.

En plus de ce traité, le livre contiendra une histoire complète retraçant le processus de rédaction du projet de convention et des essais de 15 experts éminents en droit pénal international. Lors de l'élaboration du projet de convention proposé, l'Initiative a convoqué plusieurs conférences et des sessions techniques consultatifs. Dans le cadre de ce processus de trois ans, près de 250 experts du monde entier se sont réunis pour échanger des points de vue sur le problème de crimes contre l'humanité et de travailler sur le projet de

convention.

Focus sur le soutien international

Cet automne, l'Initiative en est à sa quatrième et dernière phase, qui mettra l'accent sur la publicité, la soutienne de la Convention, et les activités éducatives pour sensibiliser l'omniprésence de crimes contre l'humanité, le sort des victimes, la culture existante de l'impunité pour les auteurs, et le grand nécessité d'une convention internationale spécialisée pour combattre ce problème.

Le processus de circulation de la convention proposée est en cours. Il est actuellement en cours devant les gouvernements, les décideurs de Nations Unies, des universitaires, et des organisations non-gouvernementales dans le but de promouvoir le travail de l'Initiative et invitant à soutenir l'adoption d'un instrument international complet sur les crimes contre l'humanité.

Le membre du Comité Directeur Goldstone note que bien que les traités existent pour combattre les crimes de génocide et la guerre – La Convention sur Le Génocide de 1948 et Les Conventions de Genève de 1949 ainsi que leurs protocoles facultatifs de 1977 – il n'y a actuellement aucun traité sur les "crimes contre l'humanité."

"Cette lacune dans la loi a été jetée en relief dans la décision récente de la Cour Internationale de Justice dans l'affaire opposant la Bosnie et la Serbie," dit-il. "La Cour a été limitée aux revendications de génocide, et les crimes contre l'humanité sont tombés entre les mailles du filet. Le projet de crimes contre l'humanité vise à combler cette lacune importante du droit international humanitaire. "

Le membre du Comité Directeur Schabas ont convenu que le projet de crimes contre l'humanité comble une lacune importante du droit international.

"Des obligations nombreuses, telles que l'obligation de coopérer en matière de poursuites et d'extradition, et la responsabilité de prévenir le crime, seraient consacrés par le droit international coutumier," dit-il. "Toutefois, il est important de prendre de tels engagements vagues un peu plus loin, et les intégrer dans un traité contraignant."

La prochaine étape sera pour l'Initiative de convoquer et de participer à des réunions régionales en Afrique, au Moyen-Orient, en Amérique Latine, et en Asie pour promouvoir ses objectifs et terminer la phase IV du projet.

"Il est à espérer que d'ici la fin de cette phase d'Initiative, de la communauté internationale aura une forte conviction que l'élaboration d'un instrument international complet sur les crimes contre l'humanité est à la fois urgent et tout à fait faisable," dit Sadat.